

**Maître Philippe
MOLIN**
Huissier de Justice
4, Rue Jean de Berry
63202 RIOM CEDEX
☎ : 04.73.38.26.69
☎ : 04.73.38.73.61
CCP 1224 16 T CLERMONT



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MIL QUATRE
ET LE QUATRE MARS**

A la requête de :

Monsieur François KORBER, né le 4 février 1952 à PARIS XV,
Requis en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le président
du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND en date du 1^{er} mars 2004,
dont copie est jointe aux présentes.

J'AI :

Maître Philippe MOLIN
Huissier de justice
4 rue Jean de Berry
63200 RIOM

Me suis rendu ce jour à seize heures à :

RIOM, au centre de détention, 17 rue Soubrany où j'ai procédé comme suit à
mes opérations de constat.

CONSTAT

Sur place, ayant décliné ma qualité et l'objet de ma présence, savoir décrire l'état
de la cellule E 402, j'ai été pris en charge par Monsieur François MAZEN, chef
de service pénitentiaire.

Nous nous sommes rendus au quartier disciplinaire situé au quatrième étage de
l'aile nord du centre de détention.

Maître Philippe MOLIN

HUISSIER DE JUSTICE

4, Rue Jean de Berry

63202 RIOM

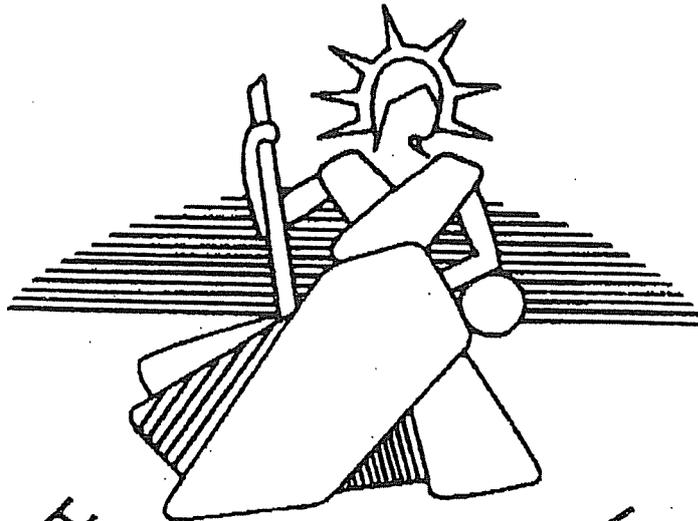
CCP CLERMONT 1224 16 T

Tel 04.73.38.26.69

TRIBE
CLER
18/05/04
CCP CLERMONT 1224 16 T
Philippe Molin

Fax 04.73.38.73.61

PROCES VERBAL DE CONSTAT



HUISSIER DE JUSTICE

SECOND ORIGINAL

Philippe Molin
Huissier de Justice
4, Rue Jean de Berry
63202 RIOM
CCP CLERMONT 1224 16 T
Philippe Molin

La cellule étant occupée par un détenu, j'ai dû patienter quelques instants dans le couloir, le temps de son transfert dans une autre cellule.

Puis, un agent nous a fait pénétrer dans la cellule n° 2.

La cellule est carrée, avec une ouverture donnant sur le couloir et une fenêtre donnant sur une cour.

Le mobilier est composé de savoir :

- un lit une place fixé au sol,
- une table métallique fixée au sol et au mur,
- un tabouret situé devant la table, fixé au sol.
- un ensemble lavabo sur placard de rangement et W.C. sans abattant.

Je constate que la plomberie est en état de marche.

Je note l'absence d'appareil de chauffage.

Je questionne Monsieur MAZEN à ce sujet, lequel m'indique que le chauffage est dispensé par de l'air soufflé produit par une chaudière assurant le chauffage du centre de détention.

L'air est soufflé par une bouche grillagée rectangulaire de 7 cm sur 27 cm, située en haut et à droite de la porte. (photos 1 et 2)

La bouche est obstruée en partie par de la peinture.

En montant sur une chaise, je peux constater la présence d'un courant d'air sortant de cette bouche.

N'étant pas muni d'un thermomètre, je qualifie la température de cet air de température ambiante.

Sur le même mur, dans l'angle opposé, en haut, se trouve une bouche d'aération de laquelle ne sort aucun mouvement d'air et qui est partiellement bouchée par de la nourriture. (photos 1 et 3)

La fenêtre en bois qui se trouve à droite et à hauteur du pied du lit est à deux vantaux avec double vitrage, les petits bois de fixation étant récents. (photos 4 et 5)

Elle se ferme par un loquet situé sur la traverse basse du vantail de droite.

Je note l'absence de joint entre le bati dormant et les vantaux.

Entre le bati dormant et le mur crépi, apparaît une bande de ciment sans joint ni crépi : de la mousse de polyuréthane est apparente, notamment en haut à droite.

Sur le jambage gauche, sont apparentes deux chevilles de fixation rouges.

Du papier journal est également apparent en haut à gauche et en haut du jambage gauche.

Au niveau du jambage gauche, à environ 0,2 cm du bâti dormant, je note la présence **d'une fente importante** sur toute la hauteur de la fenêtre, par où on peut voir le jour. ³

(photos 6, 7, 8)

La fenêtre fermée, je ne sens aucun courant d'air.

Des photos ont été prises et demeureront annexées au présent procès-verbal de constat.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé, et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

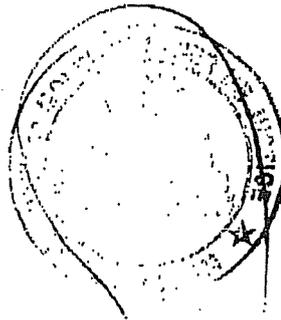


PHOTO 1

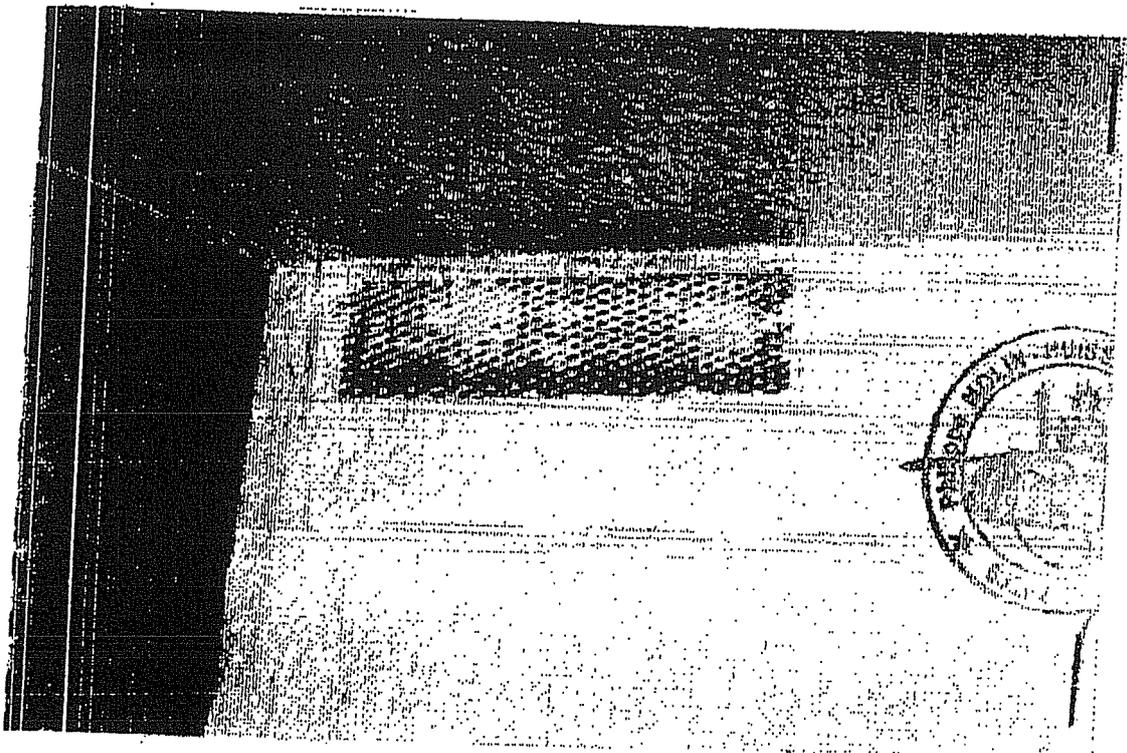
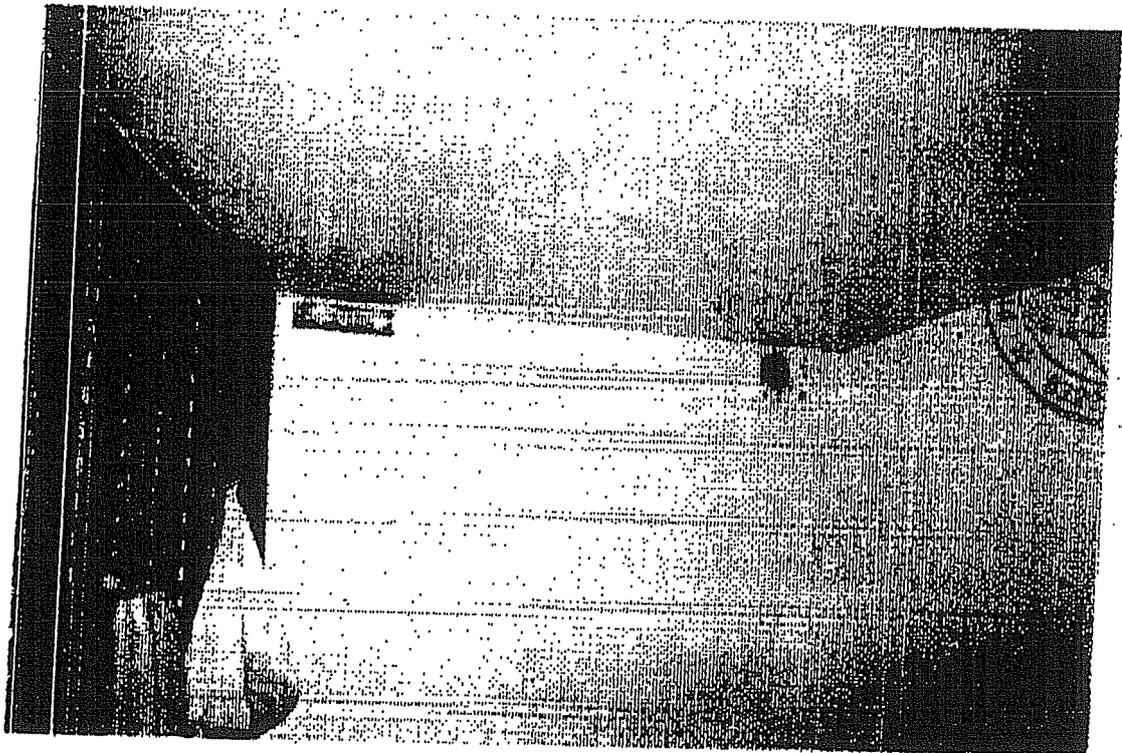


PHOTO 2

PHOTO 3

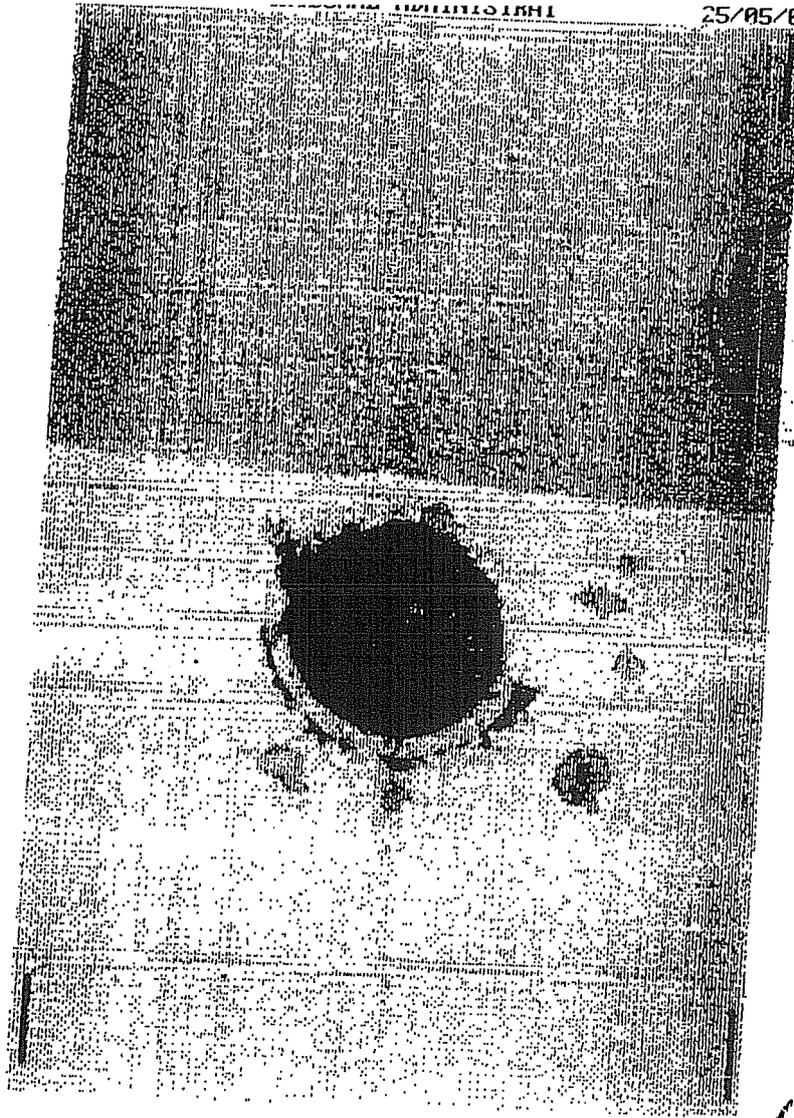


PHOTO 4

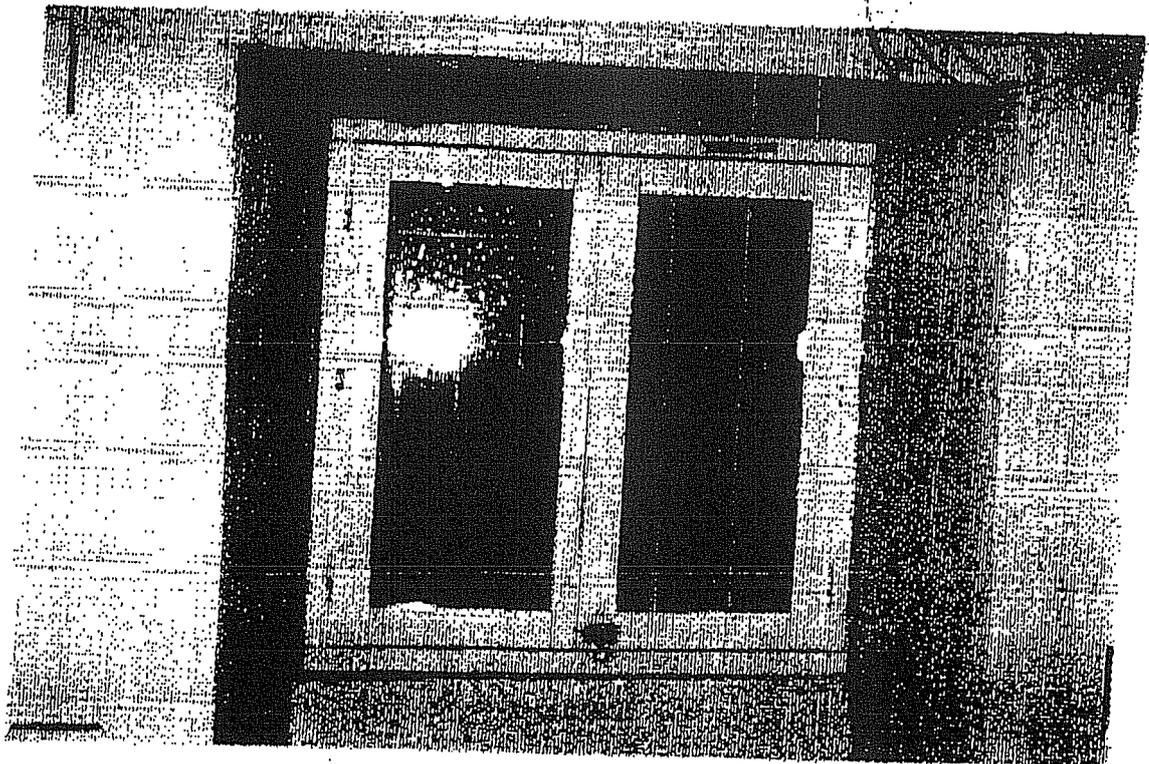


PHOTO 5

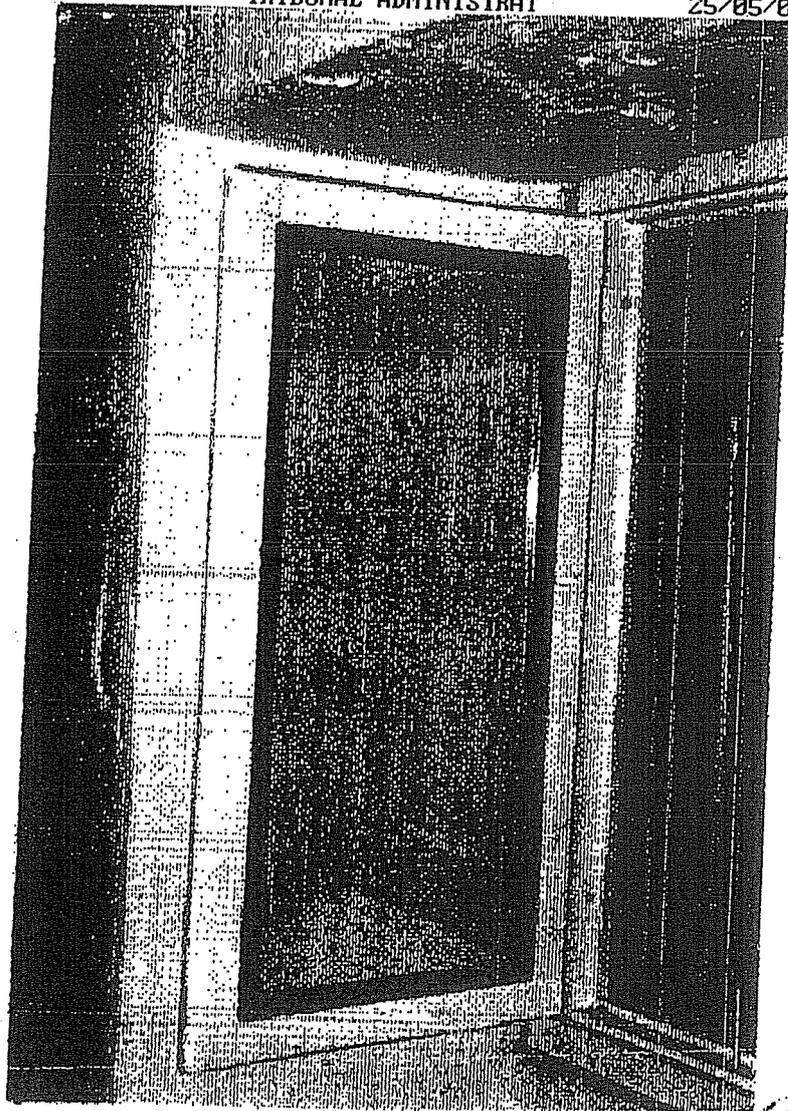


PHOTO 6

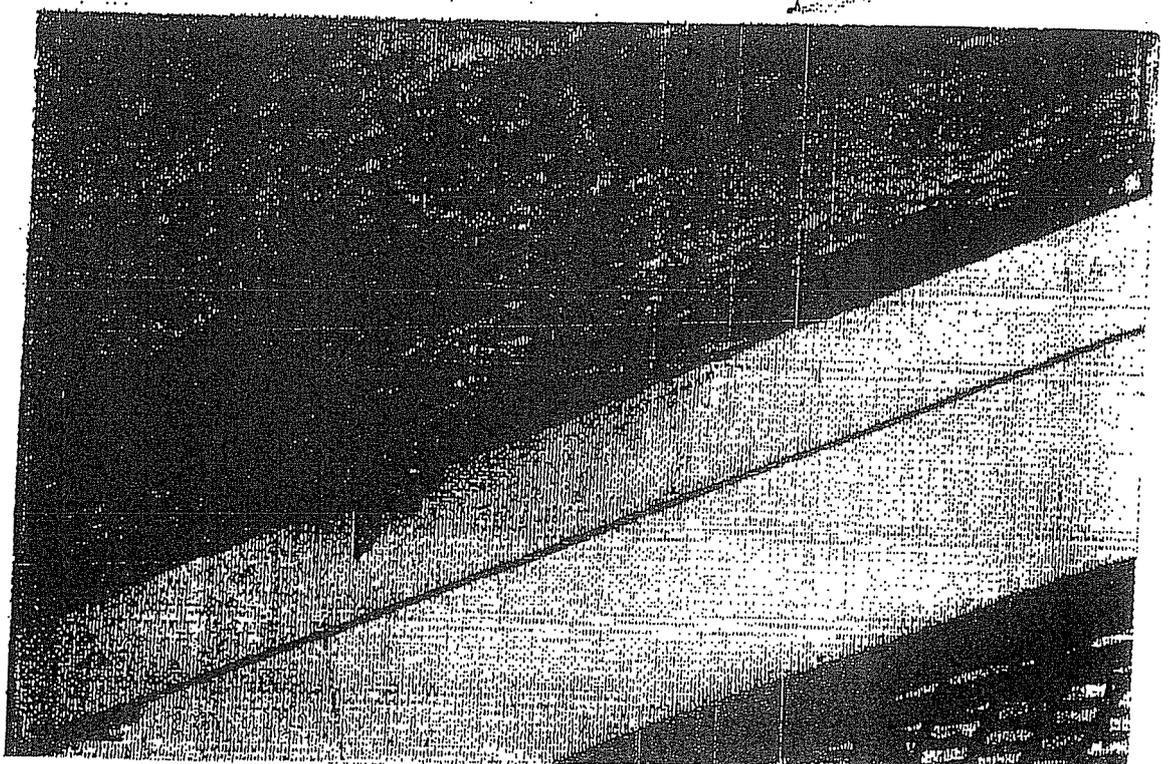


PHOTO 7

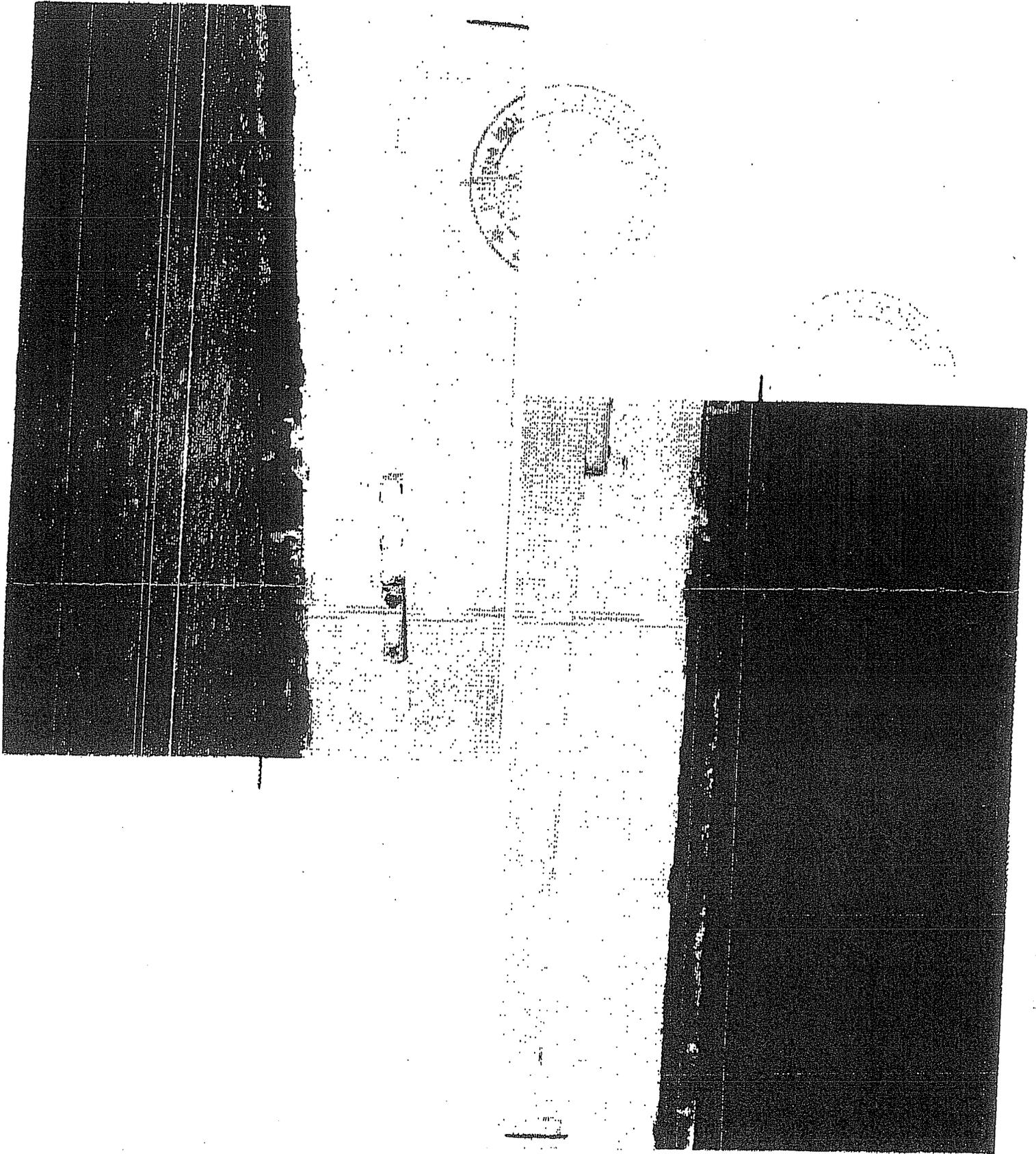


PHOTO 8